





# Résidence LA DEYMARDE 222 avenue de l'Argensol – 84100 ORANGE Tél. 04 90 51 33 90 deymarde-orange@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du 01/01/2022

## 2022 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle\*

\* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

#### **Chambres individuelles**

Standard 82.00 € / jour Chambres 07, 242

Confort Premium 83.61 € / jour Chambres 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 121, 218,

219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232,

233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 316

**Spécialisée** 84.00 € / jour *Chambres 201 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212,* 

213, 214, 215, 216, 217

Studios individuels

Standard 92.00 € / jour Studios 03, 318

**Privilège** 94.83 € / jour Studios 01, 04, 08, 09, 10, 103, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123,

125, 127, 306, 307, 308, 309, 311, 313, 317, 319, 320 321, 322

**Chambres doubles** 

Chambre double (par 71.37 € / jour

personne)

Chambres 02, 05, 06, 101, 115, 124, 302, 305, 310, 312, 314, 315

Aides sociales - Tarifs spécifiques

Studio double + 60 ans 54.50€ / jour Chambre individuelle + 60 ans 56.00€ / jour

# Tarifs afférents à la Dépendance\* - Arrêté du 21/12/2021

GIR 1 et 2 18.06€ / jour GIR 3 et 4 11.46€ / jour GIR 5 et 6 4.86€ / jour

Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle) Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Esthéticienne

Entretien du linge personnel 90€ / mois

Coiffeur Voir tarifs affichés
Pédicure Voir tarifs affichés

La table des invités au déjeuner 12. Tarification à la minute 0.18 Supplément repas en chambre 4 €

pour convenance personnelle

12.50 € / repas 0.18 € / min 4 € / repas

Voir tarifs affichés

## Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie <b>4.96 € TTC</b>
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un service de médecine ou de chirurgie et 15 € TTC dans un service de psychiatrie



<sup>\*</sup> Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.